

Compte rendu de séance

Séance du 7 Septembre 2020

L' an 2020 et le 7 Septembre à 20 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,Salle polyvalente sous la présidence de
D'AMÉCOURT Antoine Maire

Présents : M. d'AMÉCOURT Antoine, Maire, Mmes : BORDIN Ingrid, CHEDET Laurence, DROUIN Valérie, GIGOMAS Jeanine, LETESSIER Céline, MAUBOUSSIN Odile, MM : BASNIER Serge, BESNIER Claude, COPHIGNON Alain, DUCLOS Dominique, GOIBEAU Ludovic, MORIN Jean-Louis, ROBIN Thierry

Excusée : Mme HEURTEBISE Sandrine

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 14

Date de la convocation : 02/09/2020

Date d'affichage : 02/09/2020

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Préfecture du Mans
le : 08/09/2020

et publication ou notification
du : 14/09/2020

A été nommé(e) secrétaire : Mme BORDIN Ingrid

Objet(s) des délibérations

SOMMAIRE

Approbation du Procès-Verbal de la séance du 10 juillet 2020 - 2020-09-07-01
Intervention de Mme Mélissa Trouillard pour l'entracte - 2020-09-07-02
Adoption des attributions déléguées du Maire - 2020-09-07-03
Droit de préemption urbain - 2020-09-07-04
Révision loyer du logement ancienne poste - 2020-09-07-05
Gardiennage église Saint Sulpice - 2020-09-07-06
Correspondant défense - 2020-09-07-07
Subvention école privée "Notre Dame Saint Joseph" de Parcé-sur-Sarthe - 2020-09-07-08
Commission communale : commission appel d'offre - 2020-09-07-09
Toiture bâtiment Brador - 2020-09-07-10
Dispositif argent de poche - 2020-09-07-11
Redevance télécoms - 2020-09-07-12
Subvention du Conseil départemental pour le coteau de Vilclair - 2020-09-07-13
Modification du marché de travaux ruelle de l'église - 2020-09-07-14
Convention de relance territoires-département 2020/2022 - 2020-09-07-15
Commissions intercommunales - 2020-09-07-16

Approbation du Procès-Verbal de la séance du 10 juillet 2020

réf : 2020-09-07-01

Le Procès-Verbal de la séance du 10 juillet 2020 est approuvé à l'unanimité.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

Intervention de Mme Mélissa Trouillard pour l'entracte

réf : 2020-09-07-02

Mme Trouillard rappelle que l'Entracte est une scène conventionnée et présente la nouvelle saison culturelle 2020-2021 placée sous le signe du cirque. 35 spectacles, accessibles à tout public, sont prévus. Tous seront joués en dehors des murs du Centre Culturel de Sablé et quelques uns dans les communes de la communauté de communes de Sablé-sur-Sarthe.

Aucun (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

Adoption des attributions déléguées du Maire

réf : 2020-09-07-03

Le Conseil Municipal prend acte de la décision prise par M. le Maire de renoncer à l'exercice du droit de préemption sur les immeubles cadastrés :

- C87 et C88 - 26, rue de Champgaillard
- C82 - 24, rue de Champgaillard

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

Droit de préemption urbain

réf : 2020-09-07-04

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu deux déclarations d'intention d'aliéner un bien soumis au droit de préemption urbain concernant les biens cadastrés:

- C 182, 1 ruelle de l'église
- ZP 156 et ZP157, 17-19 rjue de l'Aiguillon

M. Thierry ROBIN ne prend pas part aux délibérations et au vote.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité, ne souhaite pas que le droit de préemption soit exercé sur ces biens.

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

Révision loyer du logement ancienne poste

réf : 2020-09-07-05

M. le Maire indique que, selon le contrat de location signé le 11 août 2016, le montant du loyer doit être revu annuellement en fonction de la variation de l'indice de référence des loyers.

Calcul du nouveau loyer :

Pour mémoire : loyer mensuel au 1^{er}.09.2019 : 371,84 €

Indice de référence du 1^{er} trimestre 2019 : 129,38

Indice de référence au 1^{er} trimestre 2020 : 130,27

Loyer mensuel dû au 1^{er}.09.2020 : $371,84 \times 130,27 / 129,38 = 375,26$ €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal, décide de fixer le loyer à 375,26 € par mois à compter du 1^{er} septembre 2020.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

Gardiennage église Saint Sulpice

réf : 2020-09-07-06

M. le Maire précise que le plafond indemnitaire applicable pour le gardiennage des églises communales est, en 2020, le même que celui fixé en 2019, soit 479,86 euros pour un gardien résidant dans la localité où se trouve l'édifice du culte.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de fixer, pour l'année 2020, à 479,86 € le montant de l'indemnité de gardiennage de l'église à verser à Mme Caroline Besnier.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

Correspondant défense

réf : 2020-09-07-07

M. le Maire indique qu'il y a lieu de désigner, parmi les membres du Conseil Municipal, un correspondant défense qui sera l'interlocuteur privilégié des autorités militaires du département et également le correspondant immédiat des administrés pour toutes les questions relatives à la défense.

Jean-Louis MORIN est candidat et, après délibération du Conseil Municipal, est désigné, à l'unanimité, correspondant défense.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

Subvention école privée "Notre Dame Saint Joseph" de Parc-sur-Sarthe

réf : 2020-09-07-08

M. le Maire donne connaissance du courrier du Président de l'OGEC en date du 3 septembre 2020, sollicitant une participation pour l'année scolaire 2020-2021 ; il rappelle les précédentes délibérations du Conseil Municipal décidant le versement d'une participation forfaitaire de 50 € par élève inscrit à l'école "Notre Dame Saint Joseph" à Parc-sur-Sarthe pour les années scolaires 2015-2016, 2016-2017, 2017-2018, 2018-2019, 2019-2020.

Il y a 15 élèves inscrits pour l'année 2020/2021.

L'OGEC demande une participation de 548€ par élève.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide, à la majorité (11 pour, 2 contre et 1 abstention) du versement de 548€ par élève inscrit soit 8 220 € pour l'année 2020/2021.

A la majorité (pour : 11 contre : 2 abstentions : 1)

Commission communale : commission appel d'offre

réf : 2020-09-07-09

Vu les dispositions de l'article L.1411-5 du code général des collectivités territoriales (CGCT) qui prévoit que :

- Dans une commune de moins de 3 500 habitants, la commission d'appel d'offres comporte en plus du maire ou son représentant, président, 3 membres titulaires et 3 membres suppléants, élus au sein du conseil municipal, à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Le conseil municipal décide de procéder, au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, à l'élection des membres devant composer la commission d'appel d'offres et décide d'un vote à main levée.

Les listes déposées sont les suivantes :

Liste composée de membres titulaires :

- Odile MAUBOUSSIN
- Serge BASNIER
- Jean-Louis MORIN

Liste composée de membres suppléants :

- Claude BESNIER
- Ludovic GOIBEAU
- Valérie DROUIN

A été procédé au vote, après avis du conseil municipal, à un vote à main levée, ainsi qu'au dépouillement.

Sont ainsi déclarés élus :

Membres titulaires :

- Odile MAUBOUSSIN
- Serge BASNIER
- Jean-Louis MORIN

Membres suppléants :

- Claude BESNIER
- Ludovic GOIBEAU
- Valérie DROUIN

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

Toiture bâtiment Brador

réf : 2020-09-07-10

Monsieur Serge BASNIER, 2ème adjoint en charge des travaux, expose au Conseil Municipal que des travaux d'entretien de toiture sont nécessaires sur le bâtiment de la salle Brador.

Plusieurs devis ont été réalisés pour ces travaux.

Après délibération, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de retenir le devis de la SARL Christophe Lépine pour un montant de 5428, 20 HT et d'autoriser le Maire (ou ses adjoints) à le signer.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

Dispositif argent de poche

réf : 2020-09-07-11

Mme Odile MAUBOUSSIN, 1ère adjointe, expose que le dispositif "argent de poche" crée la possibilité pour des adolescents de 14 à 17 ans d'effectuer des petits chantiers de proximité participant à l'amélioration de leur cadre de vie, à l'occasion de congés scolaire et de recevoir en contrepartie une indemnisation de 15€ pour 3 heures de travail.

Ce dispositif pourrait être mis en place pendant les vacances de la Toussaint (du 26 au 30 octobre).

Les inscriptions se feront le 11 septembre 2020 lors d'une réunion à 20h00 à la salle polyvalente. Les jeunes devront être accompagnés d'un parent lors de cette inscription.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide la mise en place du dispositif "argent de poche"
- autorise Monsieur le Maire (ou ses adjoints) à signer tout documents se rapportant à ce dossier.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

Redevance télécoms

réf : 2020-09-07-12

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 2121-29,

Vu le code des postes et des communications électroniques, notamment son article L. 47,

Vu le décret n° 2005-1676 du 27 décembre 2005 relatif aux redevances d'occupation du domaine public,

Considérant que l'occupation du domaine public routier par des opérateurs de télécommunications donne lieu à versement de redevances en fonction de la durée de l'occupation, de la valeur locative et des avantages qu'en tire le permissionnaire,

Le Maire propose au conseil municipal de fixer au tarif maximum le montant des redevances d'occupation du domaine public routier dues par les opérateurs de télécommunications.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 14 voix pour, 0 voix contre, 0 abstentions.

DECIDE :

1/ D'appliquer les tarifs maxima prévus par le décret précité pour la redevance d'occupation du domaine public routier due par les opérateurs de télécommunications, à savoir, pour 2019 :

- 40.73 € par kilomètre et par artère en souterrain,
- 54.30 € par kilomètre et par artère en aérien,
- 27.15 € par m² au sol pour les installations autres que les stations radioélectriques (cabine notamment).

Il est précisé qu'une artère correspond à un fourreau contenant, ou non, des câbles (ou un câble en pleine terre) en souterrain et à l'ensemble des câbles tirés entre deux supports.

2/ De revaloriser chaque année ces montants en fonction de la moyenne des quatre dernières valeurs trimestrielles de l'index général relatif aux travaux publics.

3/ D'inscrire annuellement cette recette au compte 70323.

4/ De charger le Maire du recouvrement de ces redevances en établissant annuellement un état déclaratif ainsi qu'un titre de recettes.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

Subvention du Conseil départemental pour le coteau de Vilclair

réf : 2020-09-07-13

M. le Maire rappelle que le coteau de Vilclair est inscrit par le Conseil Départemental de la Sarthe en site labellisé et classé en espace naturel sensible.

Il précise qu'un dossier de subvention destinée à financer les actions de gestion courante du site est en préparation.

Subvention investissement :

- Mise en place d'un nouvel accès piétonnier
- Montant des travaux : 2100€ HT, 2520 € TTC
- Montant de l'aide : 1260 €
- Reste à charge : 1260 € (840 € + 420 € TVA récupérable sur FCTVA)

Subvention fonctionnement :

- Travaux de gestion et entretien en régie
- Montant de l'aide : 1000 €

A ce titre, le Conseil Municipal valide la demande de subvention au Conseil Départemental et autorise Monsieur le Maire ou ses adjoints à signer cette demande et tous les documents s'y afférant.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

Modification du marché de travaux ruelle de l'église

réf : 2020-09-07-14

Dans le cadre de l'exécution des travaux d'aménagement de la ruelle de l'église, il s'avère nécessaire de procéder à la modification de certaines quantités de prix unitaires prévus au marché et de réaliser des travaux supplémentaires.

Ces modifications font l'objet d'un devis et portent notamment sur les prestations suivantes :

- Prolongement du collecteur d'eaux pluviales jusqu'au n°6 rue Haute, afin de raccorder l'ensemble des descentes de gouttières.
- Extension de la zone de réfection du revêtement gravillonné jusqu'aux façades (ancien commerce).
- Réalisation d'un caniveau pavé unilatéral en partie basse, avec diminution de la surface pavée et augmentation de la surface en béton désactivé.

Ces modifications induisent une plus-value globale de 3 812,60 € HT, soit une augmentation de 9,6% du montant du marché initial. Le marché est modifié comme suit :

	Montant HT	Montant TTC
Marché initial	39 750,15 €	47 700,18 €
Avenant n°1	3 812,60 €	4 575,12 €
Modifications et travaux supp.		
Marché modifié	43 562,75 €	52 275,30 €

Après délibérations, le Conseil Municipal valide cet avenant au marché et autorise le Maire ou ses adjoints à signer le devis correspondant.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

Convention de relance territoires-département 2020/2022

réf : 2020-09-07-15

Lors de sa séance du 6 juillet 2020, le Conseil Départemental a décidé la création d'un fonds territorial de relance doté de 12 M€ pour les 3 prochaines années afin de soutenir les communes et les communautés de communes en leur octroyant des crédits destinés à financer des projets d'investissement utiles à leur territoires visant à renforcer l'attractivité du territoire, en favorisant une approche globale en cohérence avec les politiques publiques départementales notamment sur les items suivants : logements, service/commerce, mobilité, aménagement.

Le Conseil Départemental a attribué une subvention de 12 000 € à la commune d'Avoise.

Après renseignements auprès du Conseil Départemental, les travaux de la salle polyvalente entrent dans les projets financés par cette subvention.

Après délibérations, le Conseil Municipal d'autorise le Maire ou ses adjoints à signer la convention de relance territoires-département 2020/2022 et de faire la demande de subvention sur les travaux de rénovation de la salle polyvalente.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

Commissions intercommunales

réf : 2020-09-07-16

Commissions	Titulaire	Suppléant
Commission de l'aménagement du territoire, de l'habitat, de la politique de la Ville, de l'accueil des gens du voyage, des mobilités	Serge Basnier	Sandrine Heurtebise
Commission de l'administration générale, des fonctions supports et des moyens transversaux	Thierry Robin	Antoine d'Amécourt
Commission de l'environnement	Antoine d'Amécourt	Ludovic Goibeau
Commission du Tourisme, de la valorisation des patrimoines locaux et de la culture	Alain Cophignon	Jeanine Gigomas
Commission des solidarités, de la prévention, de la santé et de l'autonomie	Odile Mauboussin	Ingrid Bordin
Commission des sports, de l'éducation et des loisirs, de la parentalité et de la petite enfance	Odile Mauboussin	Laurence Chedet
Commission des infrastructures et de la maîtrise d'ouvrage publique	Serge Basnier	Valérie Drouin
Commission de l'agriculture et du commerce	Jean-Louis Morin	Dominique Duclos

Aucun (pour : 0 contre : 0 abstentions : 0)

Questions diverses :

- Monsieur le Maire indique que la journée du bénévolat prévue le 12 septembre est annulée en raison des risques sanitaires.
- Le tableau "Le Baptême du Christ" va être prêté au CAUE pour une exposition à l'Abbaye de l'Epau;
- Madame Odile MAUBOUSSIN, 1ère adjointe, informe que le plan canicula a été activé au mois d'août. Toutes les personnes isolées ont été contactées.
- Monsieur Thierry ROBIN explique que la vitesse dans le bourg est excessive. Une demande pour le radar pédagogique va être faite auprès de la communauté de communes de Sablé-sur-Sarthe.
- Monsieur Dominique DUCLOS demande si il pourrait être installé une table de pique-nique au lavoir. Cette demande sera étudiée.
- Monsieur Claude BESNIER demande si il est possible de mettre un projecteur dans la nef de l'église car il y en a 2 à l'entrée mais aucun dans la nef. Monsieur le Maire propose d'étudier les solutions de mise en valeur de l'église (éclairage, sonorisation...).
- Prochaine réunion du Conseil Municipal le 19 octobre 2020 à 20h30.

Séance levée à: 22:45

En mairie, le 11/09/2020
Le Maire
Antoine D'AMÉCOURT